

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 9 avril 2010 portant nomination à la Commission nationale d'hémovigilance auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASP1030255A

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 1221-28 à R. 1221-31, et D. 5321-7 à D. 5321-12 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2009-631 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de la santé et des sports ;

Sur proposition du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé en date du 19 février 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission nationale d'hémovigilance, au titre du 2^o de l'article R. 1221-30 susvisé, pour une durée de trois ans :

a) En qualité de personnalités choisies en raison de leurs compétences cliniques ou biologiques en anesthésie-réanimation, en hématologie, en immunologie, en infectiologie ou en virologie :

Titulaires

M. Pozzetto (Bruno).
M. Benhamou (Dan).
Mme Bussel (Annette).
M. Mertes (Paul Michel).
M. Lienhart (André).

Suppléants

M. Decousser (Jean-Winoc).
M. Auroy (Yves).
M. Frisoni (Alain).
M. Deconinck (Eric).
Mme Denninger (Marie-Hélène).

b) En qualité de personnalités choisies en raison de leurs compétences dans le domaine des prélèvements, de la qualification biologique, de la préparation, de la distribution et de la délivrance des produits sanguins labiles, dont une sur proposition du directeur du centre de transfusion sanguine des armées et une exerçant ses fonctions dans un dépôt de sang d'un établissement de santé :

Titulaires

Mme Adjou (Chantal), sur proposition du président de l'Établissement français du sang ;
M. Assal (Azzedine), sur proposition du président de l'Établissement français du sang ;
M. Andreu (Georges) ;
M. Aguillon (Philippe), sur proposition du directeur central du service de santé des armées ;
Mme Linget (Christine).

Suppléants

Mme Colin-Romieux (Edith, Barbara), sur proposition du président de l'Établissement français du sang ;

M. Gallian (Pierre), sur proposition du président de l'Établissement français du sang ;

Mme Fourcade (Christine) ;

Mme Kerléguer (Alexandra), sur proposition du directeur central du service de santé des armées ;

Mme Thoinet (Sylvie).

c) En qualité d'infirmiers dotés d'une expérience en transfusion sanguine exerçant dans un établissement de santé :

Titulaire

Mme de Lardemelle (Christelle).

Suppléant

M. Sourimant (Yannick).

d) En qualité de personnalités choisies en raison de leurs compétences en épidémiologie, dont une sur proposition du directeur général de l'Institut de veille sanitaire :

Titulaires

Mme Alperovitch (Annick) ;

Mme Pillonel (Josiane), sur proposition de la directrice générale de l'Institut de veille sanitaire.

Suppléants

M. Carrat (Fabrice) ;

Mme Capek (Isabelle), sur proposition de la directrice générale de l'Institut de veille sanitaire.

e) En qualité de personnalités exerçant les fonctions de correspondant d'hémovigilance dans un établissement de santé dont une exerçant ces fonctions dans un hôpital des armées :

Titulaires

M. Gerome (Patrick), sur proposition du directeur central du service de santé des armées ;

M. Lassale (Bernard).

Suppléants

M. de Jaureguiberry (Jean-Pierre), sur proposition du directeur central du service de santé des armées ;

Mme Rieux (Claire).

f) En qualité de personnalités exerçant les fonctions de correspondant d'hémovigilance dans un établissement de transfusion sanguine désignées sur proposition du président de l'Établissement français du sang après avis de la personne responsable :

Titulaire

Mme Waller (Chantal).

Suppléant

M. Meyer (Francis).

g) En qualité de personnalités exerçant les fonctions de correspondants d'hémovigilance dans le centre de transfusion sanguine des armées désignées sur proposition du directeur du centre de transfusion sanguine des armées :

Titulaire

M. Clavier (Benoît).

Suppléante

Mme Chueca (Marine).

h) En qualité de personnalités exerçant les fonctions de coordonnateur régional d'hémovigilance :

Titulaires

M. Aullen (Jean-Patrice) ;
Mme Taverne-Gorodetzky (Delphine).

Suppléants

M. Daurat (Gérald) ;
M. Tazerout (Mahdi).

i) En qualité de médecin ou pharmacien inspecteur de santé publique :

Titulaire

Mme Masini (Brigitte), médecin inspecteur de santé publique.

Suppléante

Mme Loulière (Bertrice), pharmacien inspecteur de santé publique.

j) En qualité de personnalités choisies en raison de leurs compétences en transfusion sanguine et désignées sur proposition du directeur de l'Institut national de la transfusion sanguine :

Titulaire

M. Rouger (Philippe).

Suppléante

Mme Laperche (Syria).

k) En qualité de personnalités représentant les associations d'usagers du système de santé ayant fait l'objet d'un agrément au niveau national en application de l'article L. 1114-1 :

Titulaire

M. Henry (Edmond-Luc).

Suppléant

M. Hermet (Jean-Pierre).

l) En qualité de personnalités représentant les associations de donneurs de sang :

Titulaire

M. Monsellier (Michel).

Suppléant

M. Pellissard (Jacques).

Article 2

Est nommé président de la commission M. Lienhart (André).

Est nommée vice-présidente de la commission Mme Alperovitch (Annick).

Article 3

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 9 avril 2010.

La ministre de la santé et des sports,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN